



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

**Séance du 26 novembre 2024**  
**Objet : EMPRUNT**

L'an deux mille vingt et quatre et le 26 septembre à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de  
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, HUBERT Armelle,  
AILLAUD Marion, AILLAUD Karine, BERNARD Myriam, MOUREN Sylvie et  
Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE  
Manuel, HOLIET Samuel.

Absents : Mmes ROBERT Carole, absente excusée, MIOTTO Lucie, BIANCO  
Maryline, et Mrs CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed. BONO Vicente,  
absents excusés, M. VARCIN Alexandre

Procurations : M. AKLA Mohammed a donné procuration à Mme Sonia  
FONTAINE, M. CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme Sylvie  
MOUREN, M. BONO Vicente a donné procuration à M. Gilles GONCALVES.

M. DURAND Thierry a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article  
L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

Conseil Municipal du 26/11/2024

Délibération n° 2024/07/58

## **OBJET : EMPRUNT**

Mme le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux de réfection de voirie du Chemin de Clastres, de l'achat du camion des Services Techniques et du véhicule de la police municipale, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 400 000,00 EUR.

Mme le maire présente l'offre de financement de la Banque Postale.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

### **Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 400 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2040 :

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 400 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 23/12/2024, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,44 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Le 26 novembre 2024  
Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE

